



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°74-2023-123

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2023

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2023-05-26-00007 - Arrêté n°DSDEN/SG/LG/2023-0014 relatif à la composition du conseil médical départemental en formation plénière (2 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2023-05-26-00007

Arrêté n°DSDEN/SG/LG/2023-0014 relatif à la
composition du conseil médical départemental
en formation plénière



Anncsey, le 26 mai 2023

Réf N° SG/LG/2022-2023
Affaire suivie par : secrétariat général
Tél : 04.50.88.42.04
Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr
DSDEN 74
7, rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/LG/2023-0014

Relatif à la composition du Conseil médical départemental en formation plénière

**L'inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'Éducation nationale
de la Haute-Savoie,**

VU le décret n°60-1089 du 6 octobre 1960 ;

VU le décret n°84-1051 du 30 novembre 1964 ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;

VU le décret du 13 août 1968 modifié par le décret n°2001-99 du 31 janvier 2001 ;

VU le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique d'Etat

Arrête :

Article 1 : Le conseil médical départemental en formation plénière est constitué comme suit :

Le Président ou son représentant : M. Sylvain LAINÉ

Deux praticiens de médecine générale (membre du conseil médical) :

Choisis parmi les Docteurs Philippe AVALLE, Olivier BAPTISTE, Pierre LATOUR, Charles MERCIER-GUYON
Michel GROSSET-JANIN, Michel HODE, Stéphane LEGROS, Eric QUATRESOLS et Philippe VINCENT.

Dans les cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste compétent parmi les Docteurs : Dominique SAUTERON (orthopédie-traumatologie), Jacques LORIUS, Gabriel YANIS et Héry Manda RAKOTOARIMANANA (psychiatrie).

Deux représentants de l'Administration :

M. Laurent GODART, Secrétaire général de la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie,

Suppléante : Mme Armelle Fernandez, Cheffe de la Division des Ressources Humaines à la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie,

Mme Louise PARIS Représentante du Trésorier Payeur Général.

Deux représentants du Personnel :

M. Benjamin Lombard, représentant des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SNUIPP-FSU
Suppléante : Mme Zahia BOUNEMOURA, représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SNUIPP-FSU

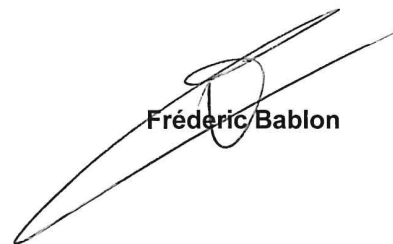
M. Julien ASSOUS, représentant des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SGEN-CFDT
Suppléante : Mme Catherine HERETICK, représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SE-UNSA

Un représentant du Personnel du privé :

M. Philippe BRIQUET, représentant des enseignants du 1er degré privé – syndicat SPELC
Suppléant : pas de suppléant

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/MCBM/2021-0007 du 26 août 2021.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.



Frédéric Bablon